



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément à le règlement (CE) n o 1907/2006

DAMEX FORTE

Version 6 (La Belgique)

Date de diffusion 2008/11/10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Marque : **DAMEX FORTE**

Utilisation : Pesticide

Societe : Nufarm
Postbus 51
9200 Dendermonde
Tel.: 052 / 428.115
Fax: 052 / 428.116
E-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

Téléphone en cas d'urgence : +43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

Centre Antipoisons : 070 / 245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion.
Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse de sels de diméthylamine
2,4-D 345g/l, MCPA 345g/l

Composants	CAS-No.	EINECS-No. ELINCS-No.	Symbole(s)):	Phrase(s) de risque	Concentration (w/w)
MCPA DMA	2039-46-5	218-014-2	Xn	R20/21/22	35,2 %
2,4-D DMA	2008-39-1	217-915-8	Xn, N	R22, R41, R43, R51/53	34,6 %
2,4-Dichlorophenol	120-83-2	204-429-6	T, N	R22, R24, R34, R51/53	0% - 0,1%
4-chloro-2-methylphenol	1570-64-5	216-381-3	T, C, N	R23, R35, R50	0% - 0,1%

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.



Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Symptômes : sueurs, mal de tête, faiblesse, diarrhée, anorexie, nausée, salivation, douleurs abdominales, vue brouillée, convulsion musculaire, convulsions, perte des réflexes, collapse cardiaque et circulatoire, coma

Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique. Comme l'élimination se fait au niveau des reins une dialyse est recommandée. Contrôle de la balance eau-électrolytes. En cas d'ingestion, irrigation de l'estomac.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Utiliser un équipement de protection individuel. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Moyen d'extinction approprié : eau pulvérisée, poudre sèche, sable, mousse, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : eau abondante en jet

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuel. (chapitre 8)

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- précautions pour la manipulation sans danger : Conserver hors de la portée des enfants. Porter un équipement de protection individuel.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection respiratoire : Ne nécessite pas d'équipement protecteur spécial.

Protection des mains : gants

Protection des yeux : lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique : liquide à 20 °C ,
Forme : Concentré soluble
Couleur : brun



Odeur : odeur de poisson

Information supplémentaire

Point/intervalle de fusion : ca.0 °C

Point/intervalle d'ébullition : ca.100 °C
à 1.013 hPa

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'inflammabilité : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : Matière active sous forme de sel organique. Tension de vapeur négligeable.

Densité : 1,2 g/cm³
à 20 °C

pH : ca.9

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique : Pas de décomposition spontanée ou exothermique jusqu'à 100 °C.

Conditions à éviter : aucune

Matières à éviter : des bases fortes



11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë : LD50 rat
Dose: ca. 1.500 mg/kg
- Toxicité dermale aiguë : LD50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg
- Irritation de la peau : lapin
Résultat: Irritation de la peau
- Irritation des yeux : lapin
Résultat: Irritation sévère des yeux
Remarques: Risque de lésions oculaires graves.
- Sensibilisation : Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
- Information supplémentaire : Le liquide provoque une forte irritation de la membrane muqueuse et des lésions graves de la cornée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

- Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
- Stabilité dans le sol : TD50 : ca. 20 d
(MCPA)
TD50 : 8 - 25 d
(2,4-D)
- Stabilité dans l'eau : TD50 : 13 d
(2,4-D)
TD50 : 25 d
(MCPA)
- Bioaccumulation : Pas de bioaccumulation.

Effets écotoxicologiques



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément à le règlement (CE) n o 1907/2006

DAMEX FORTE

Version 6 (La Belgique)

Date de diffusion 2008/11/10

Toxicité pour les oiseaux : Pratiquement non toxique.

Toxicité abeilles : Non toxique sur l'abeille.

Toxicité pour les poissons : CL50 Toxicité pour les poissons
Dose: > 357 mg/l

Toxicité pour daphnie : CE50 Daphnie
Dose: > 342 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50
Dose: > 350 mg/l

Information supplémentaire : Selon notre expérience, ne perturbe pas le bon fonctionnement des stations d'épuration après utilisation appropriée.

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code d'élimination de déchet : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU : **3082**

Dénomination adéquate d'envoi : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(2,4-D)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à le règlement (CE) n o 1907/2006

DAMEX FORTE

Version 6 (La Belgique)

Date de diffusion 2008/11/10

ADR/RID

Classe : 9
Groupe d'emballage : III

IMDG

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Marine polluant : MP

IATA-DGR

Classe : 9
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole(s):	: Xn	Nocif
Phrase(s) de risque	: R22 R38 R41	Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.
Phrase(s) de sécurité	: S 2 S13 S20/21 S23 S24 S26 S39 S46	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les aérosols. Eviter le contact avec la peau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Information supplémentaire	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.	



Autre réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné

16. AUTRES INFORMATIONS

DATE D'IMPRESSION : 27.09.2010

(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||)

Texte complet des phrases R mentionnées au chapitre 3

- R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R41 - Risque de lésions oculaires graves.
- R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R24 - Toxique par contact avec la peau.
- R34 - Provoque des brûlures.
- R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R23 - Toxique par inhalation.
- R35 - Provoque de graves brûlures.
- R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Numéro d'agrément: 8503/B

Personne de contact

SOCIETE : Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
AUSTRIA
Dr. E. Gibert Ing. J. Mayr
Téléphone : +43/732/6918-2313 +43/732/6918-4010
Téléfax : +43/732/6918-62313 +43/732/6918-64010
E-mail : Eric.Gibert@at.nufarm.com Johann.Mayr@at.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.